

Avis technique

Recyclabilité d'un emballage multi-matériaux de type sac de croquettes pour chiens

PRESENTATION

* Demandeur :	ROYAL CANIN
* Dénomination :	SATIETY SUPPORT 300 G
* Description :	Sachet Doypack
* Dimensions (cm) :	30 x 18 (mis à plat)
* Masse (g) :	11,2
* Type de produit emballé :	Croquettes pour chiens



ELEMENTS CONSTITUANTS

* Corps de l'emballage :	Papier-carton, plastique (PE), colle
* Type d'encre :	Base aqueuse - Impression RICOH Gel Ink
* Type de colle :	sans colle

COMPOSITION ET DONNEES COMPLEMENTAIRES DU CORPS DE L'EMBALLAGE

* Papier - Carton :	56 %
* Plastiques :	34 %
* Aluminium :	0 %
* Colles :	3,4 %
* Autres :	0 %

- * Elément majoritairement fibreux : **oui**
- * Papier traité résistant état humide : **non**

PRE-REQUIS

Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être vidé de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière papier-carton.

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Moyen		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	Ø	Ø
ÉNERGIE DE PULPAGE	Pas de difficulté particulière de remise en suspension		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⌘ En cours d'étude

➤ Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

L'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de fibres cellulosiques : cet emballage relève donc de la filière emballage papier-carton. De plus, l'absence de difficulté particulière de remise en suspension et d'élimination de la fraction plastique de l'emballage étudié, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.03A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés, notamment :

- la part importante de la fraction plastique. Le CEREC recommande ainsi les deux orientations suivantes :

- la minimisation de cette fraction, tout en veillant à ne pas augmenter sa fragmentation lors de la phase de pulpage ;

- sa substitution, dans le cadre du respect de fonctionnalités équivalentes, par une solution alternative de nature à réduire davantage les taux de rejets pour l'industrie papetière sans accroître, toutefois, la difficulté du recyclage ;

- l'utilisation d'un fil de couture en polyester servant de système de fermeture. Le CEREC recommande sa substitution par un lien composé de fibres de cellulose sous condition que celui-ci apporte une fonctionnalité identique.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme recommandant :

- de séparer le fil servant de système de fermeture et de le placer dans le bac destiné aux ordures ménagères
- de placer le sac de croquettes SATIETY SUPPORT dans le bac destiné aux emballages recyclables

VALIDATION



ECO
EMBALLAGES

Maryon PAILLEUX



Philippe HEINRICH